



Comité Ufolep de la Somme

Annexe au règlement National des activités Cyclocross

(Mise à jour saison 20/10/2022)

1. Présentation de la licence

Lors des courses Ufolep, chaque engagé devra présenter aux organisateurs, **obligatoirement**, sa licence et son carton originaux au format papier. Aucune copie ou présentation virtuelle (sur téléphone, etc...) ne sera admise.

1.2 Accès à la carte cyclocross UFOLEP

La féminine pourra demander à être classée en 4^{ème} ou 3^{ème} catégorie, dans ce cas, le choix sera fait pour la saison complète, et il lui sera appliqué le règlement des montées ou descentes afférent à ladite catégorie.

1.3 La double licence

Le (la) licencié(e) devra aussi obligatoirement indiquer tout changement de catégorie dans les autres fédérations. En cas de non-respect de cette règle le carton cyclocross lui sera retiré immédiatement.

Il lui sera rendu après décision de la commission Départementale.

1.4 le changement de catégorie

Pour monter de catégorie il faut 30 points, peu importe le nombre de victoires et monte le jour même du quota de points et fait une nouvelle demande de carton à la CSDU.

Pour les 4èmes catégories, en cas de victoire, le coureur remonte dans la catégorie supérieure.

Tout(e) licencié(e) est responsable de sa carte « Compétiteur » Même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, même si les places ne sont pas entrées sur le site national, un compétiteur (cycloport et/ou cyclocross) remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission départementale disciplinaire de 1ère instance. (Extrait du règlement national fiche 17, alinéa C).

Les sanctions comprennent suspension et attributions de points de pénalité dans la nouvelle catégorie.

Pour tout nouveau licencié (après 3 ans d'interruption, est considéré comme nouveau) pour la saison cyclocross (en début ou en cours), le nombre de victoires pour la montée de catégorie est fixé à 1 (une), à la suite la règle Nationale s'applique.

Rappel des critères d'attribution des points

30 partants et plus : 1-10, 2-7, 3-6 ; 4-4, 5-3



2. Descente de catégorie

Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'en début de saison cyclocross ou pour l'année suivante.

La commission précisera chaque année les dates butoirs pour demander une rétrogradation. Sauf événement exceptionnel, tout retard de la demande vaut rejet.

Le coureur rétrogradé qui dans la période entre sa demande de rétrogradation acceptée et la séance suivante de demande de rétrogradation obtient une victoire dans sa nouvelle catégorie sera automatiquement monté dans la catégorie supérieure, avec effet immédiat sans attendre la décision de la commission.

2.1 Engagements

Les tarifs sont fixés chaque année lors de la réunion de validation du calendrier des présidents de club avant le début de la saison.

2.2 Le départ

Lorsque le départ est donné à une catégorie de coureurs, le franchissement de la ligne d'arrivée est interdit dans les deux sens, l'échauffement des autres coureurs est interdit sur tout ou partie du parcours selon la décision de l'organisateur.

En cas de non-respect de cette règle le coureur sera interdit de départ. En cas de refus du coureur d'obtempérer, il ne sera pas classé et sera interdit de courir dans la Somme jusqu'à la décision de la commission qui pourra lui attribuer toute sanction notamment des points supplémentaires.

2.3 Les Championnats départementaux UFOLEP

Ne peuvent participer aux championnats Départementaux dans les catégories adultes que les coureurs cyclocross ayant participé à au moins 5 courses inscrites au calendrier UFOLEP de la Somme quelle que soit l'activité cycliste (VTT cyclocross cycloport) dont au moins 2 en cyclocross dans les 12 mois précédents la date du championnat Départemental.

Cette obligation est ramenée à 2 courses cyclocross pour les jeunes.

Attention : il est obligatoire d'avoir participé au Championnat départemental et Régional pour s'engager au Championnat National.

Cas particulier : en cas d'absence clairement justifiée et appuyée, et après étude du Président de l'Ufolep Somme, une dérogation peut être accordée.

2.4 Remise des maillots aux champions départementaux :

- Pour toutes les catégories il faudra au minimum 3 partants, cependant si une catégorie n'obtient pas ce nombre, la CSDU pourra alors regrouper une catégorie avec une autre, (la plus proche), sachant que les jeunes (-17 ans) ne pourront pas être regroupés avec des adultes.

Challenge de la Somme

Les classements des points sont attribués de la façon suivante :

1^{er} : 20 points

2^{ème} : 18 points

3^{ème} : 16 points

4^{ème} : 14 points

5^{ème} : 12 points

6^{ème} : 10 points

7^{ème} : 9 points

8^{ème} : 8 points

9^{ème} : 7 points

10^{ème} : 6 points

11^{ème} : 5 points

12^{ème} : 4 points

13^{ème} : 3 points

14^{ème} : 2 points

15^{ème} : 1 point

16^{ème} : 1 point

1 point pour chaque participant suivant.

Attention : pour participer au challenge seront pris en compte l'addition des 9 meilleures places dont la finale pour prétendre au titre.

- Afin de ne pas défavoriser les 3 par rapport aux 4, Un classement individuel pour chaque catégorie et un classement au scratch pour les 3^{ème} et les 4^{èmes} catégories sera fait.
- Les coureurs du club organisateur partent en première ligne et seront suivis par les coureurs dans l'ordre du classement du challenge.
- Pour les 4^{èmes} catégories : 1 victoire ou 30 points sont nécessaires pour monter de catégorie.
- Pour les 1.2.3^{èmes} catégories : 30 points sont nécessaires pour monter de catégorie.
-



Attention toute faute commise, **notamment le non-respect d'un organisateur ou signaleur ou même d'un autre coureur pendant l'épreuve, peut entraîner une pénalité de 5 à 10 points au quota de la carte cyclocross.**

Tout coureur muté dans la somme ne peut prétendre à une rétrogradation jusqu'à la prochaine session et avoir fait 5 courses.

Un membre de la CSDU peut à tout moment prendre des décisions sur une épreuve.

Règlement établi par les membres de la
Commission Cyclocross de l'Ufolep Somme